BIONEST
Assainissement des eaux usées[MC]

GUIDE D'UTILISATION

18 DECEMBRE 2014

Gamme BIO

Modèles BIO-5 à BIO-15

BIONEST FRANCE

17 avenue du Girou
31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC
France

T. 05 61 70 62 91
F. 05 61 70 66 03
contact@bionest-tech.com

www.bionest-france.fr

Pour nous joindre :
BIONEST FRANCE
17 avenue du Girou
31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC
Service après-vente : 05 61 70 62 91
contact@bionest-tech.com

Numéro de série* du système BIONEST[MD]:_____
*inscrit sur le boîtier du système d'alarme BIOLARM[MD] et sur la porte du coffret

Installateur

Nom :	
Tél. :	Fax :
Courriel :	

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Nom :	
Tél. :	Fax :
Courriel :	

Félicitations et bienvenue au sein de la grande famille Bionest !

Vous êtes maintenant propriétaire d'un système de traitement des plus simples et des plus performants sur le marché, lequel assurera votre tranquillité d'esprit. De plus, grâce à l'acquisition de votre système BIONEST[MD], vous contribuez, de façon significative, à la conservation de notre précieuse ressource ***Eau*** pour aujourd'hui... et pour demain.

Le système BIONEST[MD] répond aux exigences de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié. Ce système est conçu spécifiquement pour le traitement des eaux usées de nature domestique et n'est pas conçu pour convertir de l'eau usée en eau potable.

Ce document contient d'importantes consignes d'utilisation, les principes de fonctionnement ainsi que le certificat de garantie de votre système; veuillez prendre quelques minutes pour le lire attentivement.

Si vous désirez obtenir de l'information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec notre service après-vente en composant le 05 61 70 62 91 ou visitez notre site Internet **www.bionest-tech.com**.

BIONEST FRANCE
17 avenue du Girou
31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC
contact@bionest-tech.com

N° national d'Agrément

2014-xxx

CE

ANNEXE ZA DE LA NORME NF EN 12566-3 +A1+A2:2013

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CE GUIDE SONT À JOUR AU MOMENT DE SA PUBLICATION ET SONT DESTINÉS À LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE NOS PRODUITS. COMME NOUS AMÉLIORONS NOS PRODUITS RÉGULIÈREMENT, NOUS NE GARANTISSONS PAS L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS CE GUIDE. NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT D'AJOUTER, DE MODIFIER OU DE CHANGER LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DE NOS PRODUITS, SOUS RÉSERVE D'APPROBATION DES AUTORITÉS COMPÉTENTES, DE MÊME QUE LES PRIX, SANS AVIS PRÉALABLE. TOUTES LES MARQUES DE COMMERCE INDIQUÉES SONT LA PROPRIÉTÉ DE TECHNOLOGIES BIONEST INC. ET UTILISÉES SOUS LICENCE. LA TECHNOLOGIE BIONEST[MD], LE PROCÉDÉ ET LEUR UTILISATION SONT PROTÉGÉS PAR LE BREVET EUROPÉEN EP 1 430 000 B1 ÉTENDU AUX 27 PAYS MEMBRES DE L'OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS, PAR LES BREVETS 7 578 398 ET 7 582 211 AUX ÉTATS-UNIS, 2 461 668 AU CANADA, 602197 EN NOUVELLE-ZÉLANDE ET PAR DES DEMANDES EN INSTANCE AUX ÉTATS-UNIS, EN EUROPE ET EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION SUR LES BREVETS.

BIONEST
Assainissement des eaux usées^MC

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT 3

COMPOSANTES 5

CONSIGNES IMPORTANTES D'UTILISATION 8

ENTRETIEN 11

DÉPANNAGE 17

ANNEXES 22

CERTIFICAT DE GARANTIE 35

GARANTIE / CONTRAT DE MAINTENANCE 38

AVIS DE TRANSFERT DE PROPRIETE 40

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Le système de traitement BIONEST[MD] emploie une technologie qui reproduit en accéléré l'épuration naturelle normalement effectuée dans le sol. Ce procédé biologique se déroule dans un environnement restreint et contrôlé afin de retirer des eaux usées les polluants organiques et microbiens nocifs pour votre santé et pour l'environnement. Ce système est utilisé pour le traitement des eaux usées de nature domestique.

Illustration 1 : Vue en coupe de la filière de traitement reliée à la maison

Le système de traitement BIONEST[MD] est composé d'une fosse toutes eaux munie d'un préfiltre et du réacteur BIONEST[MD]. Ce dernier utilise un procédé biologique composé d'un média synthétique sur lequel se fixe un biofilm bactérien. Le média est un ruban de polymère breveté, non toxique et gravé qui facilite l'implantation du biofilm bactérien.

Les eaux usées pénètrent d'abord dans la fosse toutes eaux afin de séparer les liquides des solides par décantation. Les eaux passent ensuite dans la deuxième cuve, le «réacteur BIONEST[MD]», constituée d'une section aérée et d'une section clarification, toutes deux remplies de média BIONEST[MD]. La première section du réacteur est aérée en permanence au moyen d'une pompe à air (compresseur) et de diffuseurs à fines bulles. Les eaux traversent enfin dans la deuxième section du réacteur, le clarificateur, procurant un environnement sans turbulence, pour un rejet clair et exempt de particules.

Avant d'être évacuée du système BIONEST[MD], une partie des eaux épurées est retournée vers la fosse toutes eaux grâce à une pompe de recirculation. Les eaux traitées sont finalement évacuées en conformité aux prescriptions de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié.

Illustration 2 : Schéma d'écoulement de la filière de traitement avec composantes BIONEST[MD]

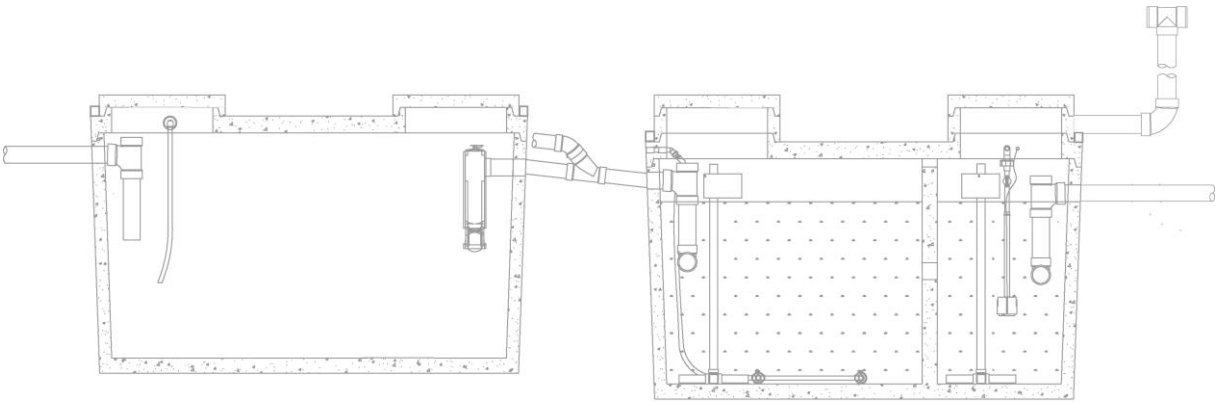

DÉSIGNATION ET CAPACITÉ DE TRAITEMENT

Tableau 1 : Capacité de traitement

MODÈLE	CAPACITÉ DE TRAITEMENT	
	Équivalent habitant (EH)	Charge organique (g DBO)
BIO-5ST	Max. 5	300
BIO-7SB	Max. 7	420
BIO-7ST	Max. 7	420
BIO-7TB	Max. 7	420
BIO-10SB	Max. 10	600
BIO-10ST	Max. 10	600
BIO-10TB	Max. 10	600
BIO-15SB	Max. 15	900
BIO-15TB	Max. 15	900

PERFORMANCES DU SYSTÈME

Dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, le système de traitement BIONEST[MD] offre des performances conformes aux exigences de qualité des rejets fixées par la réglementation applicable en vigueur. La période pour l'établissement du biofilm et l'obtention d'une performance de fonctionnement normale est d'environ quatre (4) semaines.

Tableau 2 : Performances épuratoires du système BIONEST[MD]*

Paramètre	DBO_5 (mg/L)	MES (mg/L)
Norme française à l'effluent du traitement (arrêté 7 sept. 2009 modifié)	<35	<30
Moyenne obtenue**	7,3	9,1

DBO_5: Demande biochimique en oxygène 5 jours
MES: Matières en suspension
**Résultats moyens obtenus à l'effluent lors des essais réalisés conformément à l'annexe B de la norme EN 12566-3+A1+A2:2013. La période de mise en route a été de quatre (4) semaines lors de l'essai de performance sur la plateforme du CSTB.

Conformité

Le système BIONEST[MD] respecte le cadre réglementaire suivant :

- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO_5.
- Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- Arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.
- Le système de ventilation primaire est conforme à la norme NF DTU 64.1 et à l'arrêté technique du 7 septembre 2009 modifié.
- Normes NF P 98-331 et NF P 98-332 de février 2005.
- Norme NF C 15-100 de décembre 2002.
- Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A1+A2 :2013.
- Bionest est assuré auprès du groupe Generali assurances. Le numéro du contrat d'assurance est AM 337-12.

Référence aux normes utilisées dans la construction des matériaux

Composante	Conformité
Pompe à air	IP44
Coffret disjoncteur	IP65
Boîte de dérivation	IP44
Tuyau de connexion	Norme NF, diamètre 100 mm (tuyau d'évacuation)

Consommation électrique des dispositifs de la gamme BIO-UNIK

Composante	Consommation électrique (kWh/j)
Pompe à air HP-60	1,03
Pompe à air HP-80	1,62
Pompe à air HP-100	2,04
Pompe à air HP-200	4,68
Pompe de recirculation	0,044*

*Moyenne obtenue à partir des différents temps de fonctionnement

COMPOSANTES*

***Fiches techniques disponibles sur demande**

Le système BIONEST[MD] est conforme à la norme EN-12566-3+A2 définissant les modalités de protection des ouvrages vis-à-vis la corrosion. Effectivement, tous les éléments du système BIONEST[MD] se composent de matières non corrosives. Les cuves et les couvercles sont en béton ou en polyéthylène. Les diffuseurs sont composés de polyéthylène et de caoutchouc. Le média, quant à lui, est composé de polymère. La pompe de recirculation submersible (abs) est scellée à l'aide de polyuréthane. Cette dernière est munie d'un caisson en polypropylène. Finalement, la tuyauterie et les joints sont en polychlorure de vinyle (PVC) et en caoutchouc.

COMPOSANTES DE LA FOSSE TOUTES EAUX

Préfiltre

Le préfiltre est pourvu d'orifices de filtration de 1,6 mm et sert à retenir les particules solides de taille supérieure aux orifices de filtration. Ceci permet de préserver le système de traitement en aval contre un colmatage prématuré.

COMPOSANTES DU RÉACTEUR BIONEST[MD]

Diffuseurs d'air à fines bulles

L'aération constante permet le maintien de conditions idéales au traitement biologique et ce, peu importe les conditions extérieures. L'aération est assurée par un système de diffusion d'air à fines bulles composé de boyaux poreux reliés à une ou plusieurs pompes à air.

Pompe à air

La pompe à air fournit de l'oxygène au système de traitement et doit être en fonction en tout temps. Lorsqu'en fonction, la pompe émet un léger bourdonnement. En cas de dysfonctionnement, l'alarme du système retentira (consulter la section « Dépannage » pour plus de détails).

Tableau 3 : Spécifications techniques des pompes à air*

		Modèle HP-100
Tension	VAC	230
Fréquence	Hz	50
Poids	kg	8,5
Niveau sonore	DbA	38**

*Selon les spécifications techniques des fabricants

**Puissance acoustique équivalente à la puissance requise d'un réfrigérateur selon l'écolabel Européen.

Pompe de recirculation

Une pompe de recirculation est installée dans la dernière section du réacteur BIONEST[MD] et redirige une partie de l'effluent traité vers l'entrée de la fosse toutes eaux. Cette recirculation permet d'assurer un meilleur contact avec les bactéries épuratrices, améliorant ainsi les performances de traitement du système.

Dispositif de soutirage des boues

Lorsqu'un retrait sera requis, le dispositif permettant le soutirage des boues au travers du massif de média sera utilisé selon une procédure très simple, afin de retirer les boues présentes dans le réacteur BIONEST^MD.

Alarme

Le système de contrôle BIOLARM^MD permet de détecter une défaillance des composantes électriques du système BIONEST^MD. Ce système se branche directement sur une prise 220 V et émet un signal sonore en cas de mauvais fonctionnement. Un voyant lumineux vert indique que le BIOLARM^MD est sous tension alors que deux (2) voyants lumineux rouges permettent d'identifier la cause de l'alarme.

Coffret

Le coffret de polyester, qui est conforme à la norme NF C 15-100 pour les installations électriques et aux prescriptions particulières en terme de sécurité des intervenant, contient le boîtier électrique étanche, le boîtier BIOLARM^MD et la pompe à air ; quatre (4) supports en PVC sont également inclus. L'installation peut s'effectuer à l'intérieur comme à l'extérieur, dans un endroit sec, aéré et étanche. Le coffret doit être installé à une distance maximale de 20 m du réacteur BIONEST^MD.

Plaque signalétique et traçabilité de la filière et des composantes

Lors de l'étape de production, les différentes pièces de la microstation BIONEST^MD sont fabriquées, soit directement en usine (média BIONEST^MD, soutireurs de boues, etc.) ou par des fournisseurs (pompes, diffuseurs, etc.) choisis selon une procédure fixe préétablie. Les composantes produites en usine font l'objet de divers contrôles de fabrication et de validation pour assurer une constance dans les produits et dans leurs performances. Les composantes qui proviennent des fournisseurs font également l'objet de divers contrôles réalisés en usine par Bionest conformément à la norme EN 12566-3+A1+A2 afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux besoins de la compganie.

Pour la traçabilité des dispositifs, Bionest dispose d'un processus d'identification de toutes les microstations BIONEST^MD à l'aide d'un numéro de série unique. Une base de données mise à jour en temps réel comporte toutes les microstations BIONEST^MD en opération. Ainsi, sur réception de l'avis d'installation et/ou du contrat de maintenance dûment complété, les données liées à l'installation sont compilées dans une base de données où son numéro de série lui est associé. Ceci permet de centraliser toutes les informations (coordonnées du propriétaire et de l'installateur, type et localisation de l'installation, rapports de maintenance, etc.) permettant un suivi rigoureux de chaque microstation et ce, dès le moment de sa mise en service.

Une plaque signalétique (étiquette d'identification), fixée sur le boîtier d'alarme BIOLARM^MD, permet d'identifier le système grâce au numéro de série de celui-ci. Assurez-vous d'avoir ces informations en main lors de tout appel chez Bionest.

Numéro de série de votre système BIONEST^MD

série / serial #: AA00001

CONSIGNES IMPORTANTES D'UTILISATION

Il est de la responsabilité du propriétaire de respecter les exigences des lois et règlements applicables en vigueur, notamment en ce qui a trait à l'entretien, au respect des normes de rejet du système et de tout rejet dans l'environnement.

La fosse toutes eaux et le réacteur BIONEST[MD] doivent toujours être **complètement remplis d'eau claire** avant de mettre en marche les pompes à air et de recirculation. L'eau des lacs, rivières et fossés est à proscrire.

S'il s'agit d'une nouvelle construction, assurez-vous que le bâtiment soit en usage avant de mettre en marche les pompes à air et de recirculation et d'utiliser le système.

L'utilisation de votre système lorsque la pompe à air n'est pas en fonction peut entraîner des conséquences graves (odeurs extérieures, colmatage du champ d'épandage, annulation de la garantie).

Afin de garantir l'efficacité et le bon fonctionnement de votre système de traitement BIONEST[MD] et de votre champ d'épandage (le cas échéant), il est essentiel de respecter les consignes suivantes.

Ne **JAMAIS** déverser les produits suivants dans un appareil sanitaire quelconque de l'habitation:

- Peintures (latex, acrylique ou alkyde), plâtre et solvants (ne pas rincer les pinceaux dans un appareil sanitaire)
- Produits caustiques pour déboucher les canalisations
- Produits pétroliers, cires et résines, huiles et graisses (domestiques et/ou industrielles)
- Eaux usées provenant de véhicules récréatifs
- Quantités importantes de produits d'entretien ménager ou de javellisant
- Quantités importantes de produits antibactériens (savons à main, à vaisselle)
- Nettoyants automatiques pour cuvettes ou douches
- Pesticides
- Toutes formes d'additif pour fosses toutes eaux
- Tout objet non biodégradable (mégots de cigarettes, serviettes hygiéniques, tampons, condoms, etc.).

L'utilisation d'un broyeur à déchets n'est pas recommandée puisqu'elle entraîne une augmentation des matières en suspension et de la charge organique soluble, ce qui entraîne un encrassement prématuré du préfiltre et du réacteur BIONEST[MD].

Les effluents doivent être **d'origine domestique** et les eaux de pluie sont interdites. L'eau de lavage à contre-courant des adoucisseurs d'eau ou autres systèmes de traitement de l'eau potable, d'un spa ou d'une piscine ne doit pas être acheminée vers le système. De plus, les drains de garage, conduites de drainage et gouttières du toit de l'habitation **ne doivent pas** être reliés au système.

Le non-respect de ces consignes peut engendrer des **problèmes d'odeurs, l'annulation de la garantie et/ou des frais potentiels** liés à une mauvaise utilisation.

IL EST DÉFENDU :

De modifier la configuration de votre installation et/ou de votre système de traitement BIONEST^MD. Si vous effectuez des travaux d'aménagement paysager, veuillez aviser votre entreprise d'aménagement de l'emplacement de votre microstation BIONEST^MD afin d'éviter de l'endommager.

De planter des arbres à moins de 3 m de l'installation.

De placer des objets de plus de 200 kg tels que des amoncellements de terre, de cailloux, à moins de 3 m de la tuyauterie et de l'emplacement de votre microstation BIONEST^MD.

De circuler avec un véhicule ou de stationner à moins de 3 m de votre microstation BIONEST^MD.Toute charge statique ou roulante est interdite à moins de 3 mètres du dispositif, sauf dispositions spécifiques de dimensionnement structurel vérifiées par un bureau d'étude. De plus, il est vérifié avant remblayage et/ou lors du contrôle d'exécution que la cuve n'est pas implantée à proximité immédiate d'une voie de circulation ou d'une zone de parking. Un périmètre (bornes, haie, etc.) pourra être matérialisée autour de la cuve.

De construire une installation permanente au-dessus de la microstation BIONEST^MD.

ATTENTION : DANGERS INHÉRENTS AUX ESPACES CLOS

Il peut être extrêmement dangereux, voire mortel, de pénétrer totalement ou partiellement dans une fosse toutes eaux. Des gaz nocifs (H_2S, CO, etc) de fermentation (avec ou sans odeur) y sont présents et peuvent tuer en quelques secondes.

Tout contact avec des eaux usées constitue un risque biologique.

Les couvercles en polyéthylène de Sotralentz portant une indication de trace de pas barré ne sont pas conçus pour supporter une charge statique ni piétonnière. Les couvercles doivent toujours demeurer fermés et verrouillés. Les cuves en polyéthylène sont équipées des couvercles vissés alors que les couvercles des cuves en béton pourront être munis de languettes en métal et de cadenas.

Le propriétaire doit s'assurer que les couvercles demeurent toujours en place. Les couvercles ne doivent à aucun moment être placés, même temporairement dans le cadre d'une inspection, de façon à ce qu'un enfant puisse y accéder ou les déplacer.

Le propriétaire doit s'assurer que les couvercles soient en bon état et que ceux-ci soient réparés s'ils sont abîmés. Il est également responsable d'assurer un accès facile et rapide aux couvercles[1] lors d'interventions.

[1]Des frais vous seront facturés dans le cas où les couvercles n'étaient pas découverts lors de la visite d'un technicien. Tous les couvercles doivent être déterrés, ainsi que 10 cm tout autour.

Il est préférable que le propriétaire n'ouvre pas les couvercles du réacteur BIONEST^MD pour effectuer une modification sans l'autorisation préalable d'un représentant de Bionest. Tout travail doit être exécuté dans le respect des règlements français et européens sur l'hygiène et la sécurité au travail. Pour toute intervention, le port des équipements de protection individuelle pour le personnel en charge de l'entretien et de la maintenance est obligatoire.

RISQUE DE CHOCS ÉLECTRIQUES GRAVES

DANGER

Des tuyaux et des câbles électriques souterrains se trouvent près de votre installation. **AVANT** de creuser ou d'entreprendre des travaux dans cette zone, informez-vous auprès de votre installateur.

DANGER

L'alimentation générale électrique doit toujours être coupée avant tout travail d'entretien des composantes électriques du système BIONEST[MD]. Toutes les interventions électriques doivent être effectuées par un professionnel qualifié selon les prescriptions de la réglementation et notamment de la norme NF C 15-100.

DANGER

La mise à la terre diminue les risques d'électrocution. Le BIOLARM[MD] et la pompe à air sont munis d'un câble et d'une fiche avec mise à la terre.

UTILISATION INTERMITTENTE

Lors d'utilisation en intermittence (période d'utilisation entrecoupée de courtes périodes durant lesquelles le système n'est pas alimenté en eaux usées), l'alimentation électrique ne doit pas être coupée

Un cas d'arrêt involontaire d'alimentation électrique, par exemple lors d'une panne de courant, peut nuire aux performances du système environ 48 heures après le début de l'interruption si l'alimentation en eau demeure constante dans la résidence. À ce stade, des odeurs peuvent être perceptibles. Noter qu'elles ne présentent aucun danger et qu'elles disparaitront une fois le système redémarré. Toutefois, si l'alimentation en eau potable de la résidence ne peut fonctionner sans l'apport d'électricité (ex : puits), le temps nécessaire avant l'apparition de nuisances peut être davantage prolongé.

ENTRETIEN

Bionest propose deux options d'entretien. L'option 1 (sans contrat de maintenance) implique l'engagement du propriétaire à effectuer lui-même les activités d'entretien annuelles afin de maintenir le système en bon état de fonctionnement. L'option 2 (contrat de maintenance) transfère cette responsabilité à Bionest France. Bionest conseille fortement le propriétaire à souscrire l'option 2 du contrat de maintenance.

Un service technique propre à la société Bionest est responsable du suivi, de l'entretien et de l'exploitation des microstations BIONEST[MD] sur tout le territoire. Ces techniciens se déplacent dans des véhicules munis de matériel d'échantillonnage et de dépannage.

Ce contrat de maintenance n'exempte toutefois pas le propriétaire de respecter les exigences des lois et règlements applicables en vigueur, notamment en ce qui a trait au respect des normes de rejet du système et de tout rejet à l'environnement. Il va de la responsabilité du propriétaire de respecter les consignes d'utilisation contenues dans le présent guide et de faire effectuer les vidanges nécessaires.

ACTIVITÉS D'ENTRETIEN À EFFECTUER	Option 1 – Par le propriétaire (sans contrat de maintenance)	Option 2 – Par Bionest (avec contrat de maintenance)
Inspection visuelle et olfactive	Annuel	Annuel
Vérification du bon fonctionnement de la pompe à air	Annuel et/ou au besoin	Annuel et/ou au besoin
Vérification de la pression de la ligne d'air	Annuel	Annuel
Nettoyage du filtre de la pompe à air*	Annuel et/ou au besoin	Annuel et/ou au besoin
Vérification du fonctionnement du système d'alarme BIOLARM[MD]	Annuel	Annuel
Nettoyage du préfiltre	Annuel et/ou au besoin	Annuel et/ou au besoin
Inspection du réacteur BIONEST[MD]	Annuel	Annuel
Mesure du niveau de boues dans la fosse toutes eaux	Annuel	Annuel

** Voir procédure page suivante*

FOSSE TOUTES EAUX

Préfiltre

Lors de la visite d'entretien, le représentant autorisé de Bionest vous offre le service de nettoyage du préfiltre. Normalement, un nettoyage doit être effectué deux (2) fois l'an ou à une fréquence plus rapprochée, si un dépôt important sur le préfiltre est visible à l'œil.

Vidange

La périodicité de la vidange de la fosse toutes eaux est adaptée en fonction de la hauteur des boues, laquelle ne doit pas excéder 30 % du volume utile de la fosse toutes eaux. Les opérations de vidange des boues se font sans nuire aux performances ni à la stabilité des ouvrages (distance minimale de 3 mètres requise entre l'hydro-cureur et la station) et les opérations de vidange ainsi que le devenir des boues doivent être réalisés conformément aux prescriptions de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par une entreprise spécialisée et agréée. Prendre note que dans le cadre de l'entretien, le mesurage des boues est effectué chaque année par le représentant de Bionest.

LORS DE LA VIDANGE DE LA FOSSE TOUTES EAUX, VEUILLEZ COUPER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU BIOLARM^MD; CECI PROVOQUERA L'ARRÊT DE LA POMPE DE RECIRCULATION ET DES ALARMES. SUITE À LA VIDANGE ET AVANT DE REBRANCHER LE BIOLARM^MD, ASSUREZ-VOUS QUE LA FOSSE TOUTES EAUX SOIT COMPLÈTEMENT REMPLIE AVEC DE L'EAU CLAIRE.

RÉACTEUR BIONEST^MD

Pompe à air

Le filtre de chaque pompe à air doit être nettoyé périodiquement. Selon l'endroit où sont localisées les pompes à air (ex. : un endroit poussiéreux), il peut devenir nécessaire que le propriétaire effectue un nettoyage plus fréquent au cours de l'année. Un filtre obstrué peut causer une surchauffe ou une défaillance de la pompe. Pour nettoyer le filtre :

a) Abaisser le disjoncteur de l'inter différentiel dans le boîtier de contrôle du coffret BIONEST^MD afin de couper l'alimentation électrique.

b) Retirer le couvercle de la pompe à air en dévissant la vis sur le dessus et en tirant le couvercle.

Retirer ensuite le filtre afin de le dépoussiérer (à l'aide d'un aspirateur). Il peut être requis de laver le filtre à l'eau savonneuse s'il est très sale. Assurez-vous alors de le rincer à l'eau claire et de le sécher complètement avant de le remettre en place.

Dans le cas d'un filtre très sale ou déchiré, communiquer avec Bionest pour planifier son remplacement.

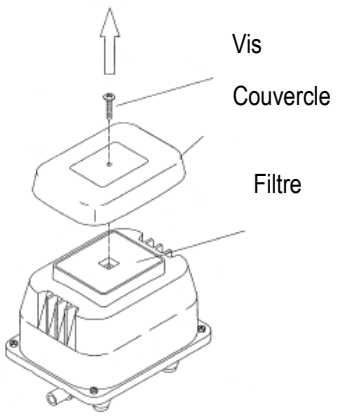

c) Replacer le filtre et le couvercle en veillant à ce que le joint d'étanchéité soit bien positionné. Revisser le couvercle de la pompe.

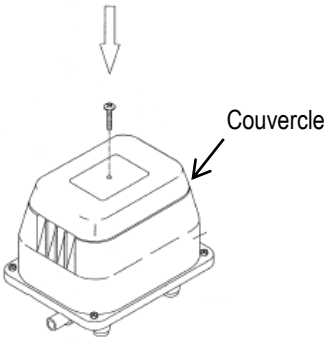

d) Remonter le disjoncteur de l'inter différentiel dans le boîtier de contrôle du coffret BIONEST^MD afin de remettre l'alimentation électrique.

Attention : Veuillez-vous assurer que la pompe à air soit installée dans un endroit ventilé et à l'abri de la poussière.

ÉCHANTILLONNAGE

Votre système de traitement BIONEST^MD est conçu de façon à ce qu'un échantillon représentatif de l'effluent puisse être prélevé. En retirant le deuxième couvercle du réacteur BIONEST^MD, un échantillon de l'effluent peut être prélevé dans le dispositif de sortie (à l'intérieur du té de sortie). Les Figures 1 et 2 indiquent les points d'échantillonnage à l'effluent du réacteur BIONEST^MD et de la fosse toutes eaux.

Figure 1. Points d'échantillonnage à l'effluent du réacteur BIONEST^MD

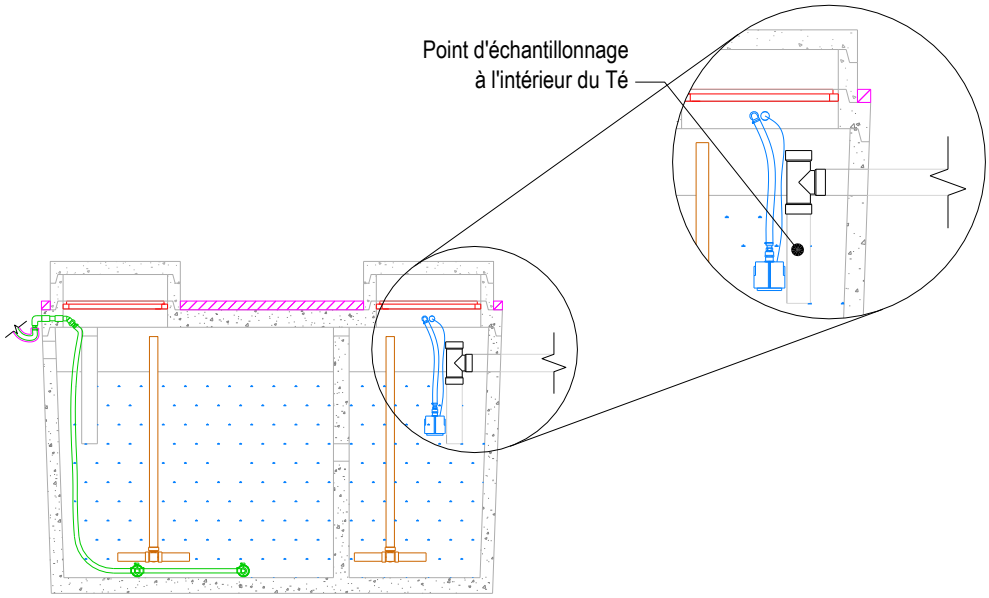

RÉACTEUR BIOLOGIQUE
(Modèle avec Té de sortie)

Figure 2. Points d'échantillonnage à l'effluent de la fosse toutes eaux

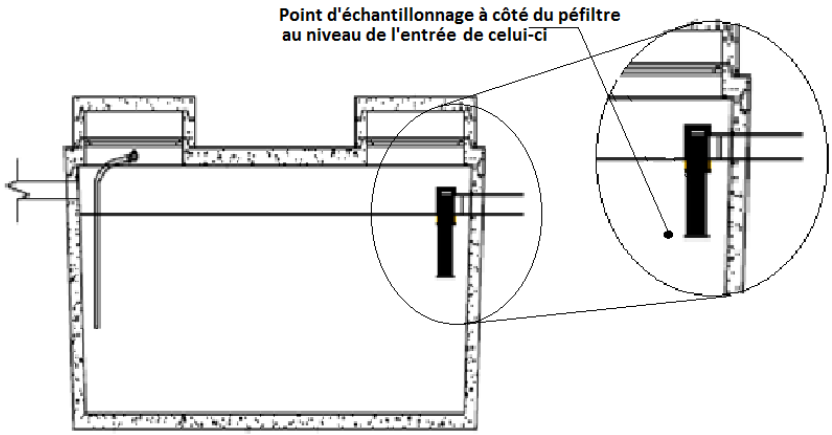

Procédure d'échantillonnage ponctuel

Cette procédure présente la méthodologie à suivre pour effectuer la prise d'échantillons ponctuels. Toutefois, la prise d'échantillons composés sur une période de 24 heures devrait toujours être privilégiée afin d'assurer la représentativité de l'échantillon prélevé.

Échantillonnage à l'effluent du réacteur BIONEST[MD]

La prise d'échantillons à l'effluent du réacteur BIONEST[MD] doit s'effectuer avec un échantillonneur adéquat. Celui-ci doit pouvoir effectuer un prélèvement 15 cm sous la surface de l'eau. Il est impératif de ne rien heurter avec la conduite de l'échantillonneur lors de la prise d'échantillons, afin de ne pas fausser les résultats. Il est donc préférable de fixer l'échantillonneur avant de procéder à l'échantillonnage. Si toutefois les rebords de la fosse étaient heurtés par inadvertance, il deviendrait alors important d'attendre le temps nécessaire, afin que les particules pouvant avoir été mises en suspension dans l'eau décantent avant de débuter l'échantillonnage. Rincer l'échantillonneur avec l'eau à échantillonner, puis procéder à la prise d'échantillons. Une fois les échantillons prélevés, en valider la représentativité en s'assurant qu'il n'y ait pas présence de matières en suspension dans l'eau recueillie dans les bouteilles, matières que l'on ne retrouverait pas dans l'eau de l'effluent de la filière de traitement. Si tel était le cas, reprendre l'échantillonnage jusqu'à ce que les échantillons soient représentatifs.

Figure 3. Exemple d'échantillonneur ponctuel

Figure 4. Installation du dispositif de fixation de l'échantillonneur ponctuel

Figure 5. Point d'échantillonnage à l'effluent du réacteur BIONEST[MD]

Échantillonnage à l'effluent de la fosse toutes eaux

La prise d'échantillon à l'effluent de la fosse toutes eaux doit s'effectuer à côté du té contenant le préfiltre. L'enbout de l'échantillonnage doit être installé sous la suface de l'eau au niveau de l'entrée du préfiltre. Il est impératif de ne rien heurter avec la conduite de l'échantillonneur lors de la prise d'échantillon, afin de ne pas fausser les résultats. Il est donc préférable de fixer l'échantillonneur avant de procéder à l'échantillonnage. S'il y avait présence d'écume à la surface de l'eau, il deviendrait alors important d'attendre le temps nécessaire, afin que les particules pouvant avoir été mises en suspension dans l'eau lors du passage de la conduite d'échantillonnage au travers l'écume décantent avant de débuter l'échantillonnage. Rincer l'échantillonneur avec l'eau à échantillonner, puis procéder à la prise d'échantillons.

Procédure d'échantillonnage composé

Les échantillonneurs composés drainent leur ligne avec de l'air avant chaque échantillonnage, causant de la turbulence dans l'eau et la possibilité que la crépine heurte la paroi ou le déflecteur de la fosse. De plus, il est courant de voir une pellicule de particules à la surface de l'eau, laquelle pourrait être entraînée dans l'eau avec l'action des bulles de drainage et ainsi contaminer l'échantillon. Il est donc important d'installer un dispositif afin d'éviter de telles situations. Ce dispositif peut être composé d'un simple bout de tuyau d'une dimension permettant de le glisser le plus près possible de l'effluent (de l'autre côté du déflecteur), et l'incorporation de la crépine d'échantillonnage dans son ouverture. Un crochet est ajouté au tuyau permettant de le suspendre au rebord du déflecteur.

La crépine doit être introduite dans le dispositif d'insertion préalablement installé. Elle doit se retrouver complètement immergée, mais à une distance suffisante pour assurer qu'elle ne dépasse pas le tuyau et ne touche le média. Avant de refermer le couvercle de la fosse, s'assurer que le tuyau d'échantillonnage ne demeure coincé sous celui-ci en plaçant un bâton au travers du regard.

Figure 6. Dispositif d'insertion de la crépine d'échantillonnage

Figure 7. Installation de la crépine dans le dispositif d'échantillonnage

Figure 8. Protection de la ligne de succion de l'échantillonneur composé

Une fois la crépine adéquatement installée, il est important de s'assurer que l'échantillon ne puisse être contaminé par d'autres facteurs extérieurs. Ainsi, si le terrain où l'échantillon est recueilli est sablonneux ou s'il y a présence de débris, il faut s'assurer que ni le vent ni la pluie ne puissent les diriger dans la fosse. Dans l'éventualité où des matières parasites se retrouvaient à l'intérieur de la fosse, celles-ci risquent de se retrouver aussi dans l'échantillon, ce qui faussera les analyses effectuées.

Figure 9. Protection du point d'échantillonnage

Expédition des échantillons au laboratoire

Placer tous les échantillons dans une caisse isolée contenant un sachet réfrigérant « ice-pack » gelé, puis acheminer le tout au laboratoire dans un délai maximum de vingt-quatre (24) heures.

Prise de photos

Afin d'être en mesure de mieux évaluer la condition de la filière de traitement, des photos sont requises. Celles-ci doivent être prises selon les points suivants :

- Environnement d'implantation de la micro-station
- Qualité de l'eau à l'effluent du réacteur BIONEST[MD]
- Ventilation générale du système (évents)
- Média à l'entrée du réacteur (soulever le média hors de l'eau pour prendre la photo)
- Qualité de la diffusion dans le 1re section du réacteur.

BIONEST
Assainissement des eaux usées[MC]

DÉPANNAGE

QUE FAIRE S'IL Y A…	La cause potentielle est :	Solutions potentielles :	Dans tous les cas :
1- Présence d'odeurs anormales autour de l'habitation	• Niveau d'aération insuffisant • Filière surchargée sur une base hydraulique et/ou organique • Biomasse affectée par le rejet de produits proscrits • Préfiltre bloqué	• Système d'aération : ▪ vérifier le bon fonctionnement de la pompe à air ▪ vérifier la présence de condensation dans la ligne d'alimentation en air ▪ vérifier que les ventilations primaire et secondaire soient dégagées (accumulation d'eau, obstruction, etc.) ▪ vérifier le niveau de bullage des diffuseurs • En cas de surcharge, respecter la capacité nominale de la microstation • Respecter les consignes d'utilisation • Nettoyer le préfiltre (à la sortie de la fosse toutes eaux)	Communiquez avec Bionest
2- Refoulement	• Le préfiltre est colmaté • La canalisation est obstruée • La fosse toutes eaux a atteint sa capacité maximale d'accumulation des boues • Voir également le point 3 de ce tableau	• Nettoyer le préfiltre (à la sortie de la fosse toutes eaux) • Communiquer avec l'installateur ou avec un plombier • Mesurer le niveau de boues dans la fosse toutes eaux et faire vidanger au besoin	Communiquez avec Bionest
3- Inondation ou saturation du terrain	• Le terrain est peu perméable ou est sujet aux inondations • Il y a fuite dans une cuve • Une canalisation est endommagée ou débranchée • L'exutoire est colmaté	Communiquez immédiatement avec l'installateur	
4- Arrêt temporaire de la pompe à air suivi d'un redémarrage	• Surchauffe de la pompe à air entraînant une alarme temporaire	• Ventilation insuffisante ou refroidissement de la pompe à air dans le boîtier insuffisant. • Problème lié au système d'aération (voir point 1)	Communiquez avec Bionest

NOTE : La responsabilité de Bionest France se limite aux composantes du système BIONEST[MD]. Bionest n'est pas responsable de l'installation desdites composantes sur le terrain.

AVANT DE COMMUNIQUER AVEC BIONEST FRANCE, VEUILLEZ CONSULTER LES INFORMATIONS CI-DESSUS : CECI POURRAIT VOUS ÉVITER LES FRAIS D'UNE VISITE DE SERVICE.

Notez que des frais vous seront facturés si un rendez-vous a été confirmé à Bionest (composantes intérieures seulement) et que, lors de l'arrivée du technicien autorisé de Bionest, la personne (ou son représentant) ayant confirmé le rendez-vous n'est pas présente.

Votre système de traitement BIONEST[MD] est muni d'un système d'alarme installé à l'intérieur du coffret. Cet avertisseur signale un problème relié au fonctionnement des pompes à air et de recirculation ou à un auxiliaire, dans certains cas. Si l'avertisseur émet un signal, appuyez sur le bouton « silence » et communiquez immédiatement avec Bionest.

ALARME AIR / AUX.		
Alarme visuelle et sonore	**Désignation du problème**	**Action à prendre**
Clignotement simple ●))))	Faible pression dans la ligne d'alimentation en air	Communiquer avec Bionest
Clignotement double ●))))	Problème avec un auxiliaire	**Diminuer la consommation d'eau et communiquer immédiatement avec Bionest**
Voyant allumé en continu	Faible pression dans la ligne d'alimentation en air ET problème avec un auxiliaire	**Diminuer la consommation d'eau et communiquer avec Bionest**
Pour arrêter l'alarme	Appuyer sur le bouton « Silence Air ». L'indicateur lumineux demeure allumé et une alarme de rappel sonore sera déclenchée après 48 heures	

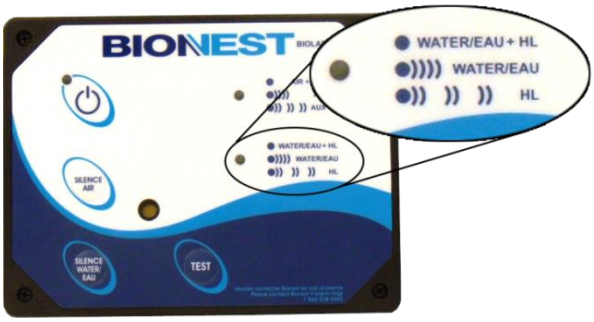

ALARME EAU / HAUT NIVEAU		
Alarme visuelle et sonore	**Désignation du problème**	**Actions à prendre**
Clignotement simple ●))))	Arrêt de la pompe de recirculation d'eau	Communiquer avec Bionest
Clignotement double ●))))	Niveau d'eau trop élevé dans une cuve	**Diminuer la consommation d'eau et communiquer immédiatement avec Bionest**
Voyant allumé en continu	Arrêt de la pompe de recirculation ET niveau d'eau trop élevé dans une cuve	**Diminuer la consommation d'eau et communiquer immédiatement avec Bionest**
Pour arrêter l'alarme	Appuyer sur le bouton « Silence Eau ». L'indicateur lumineux demeure allumé et une alarme de rappel sonore sera déclenchée après 48 heures dans le cas d'un problème de haut niveau d'eau dans le réacteur.	Communiquer immédiatement avec Bionest

Assemblage du système BIONEST^MD

Conformément aux règles du marquage CE,
Bionest est responsable de l'assemblage du système de traitement BIONEST^MD.

Pour toute question relative à l'assemblage,
veuillez communiquer avec Bionest.

BIONEST

PRESCRIPTIONS DE POSE ET MISE EN SERVICE

SÉQ_INST_GÉN
2014-12-04

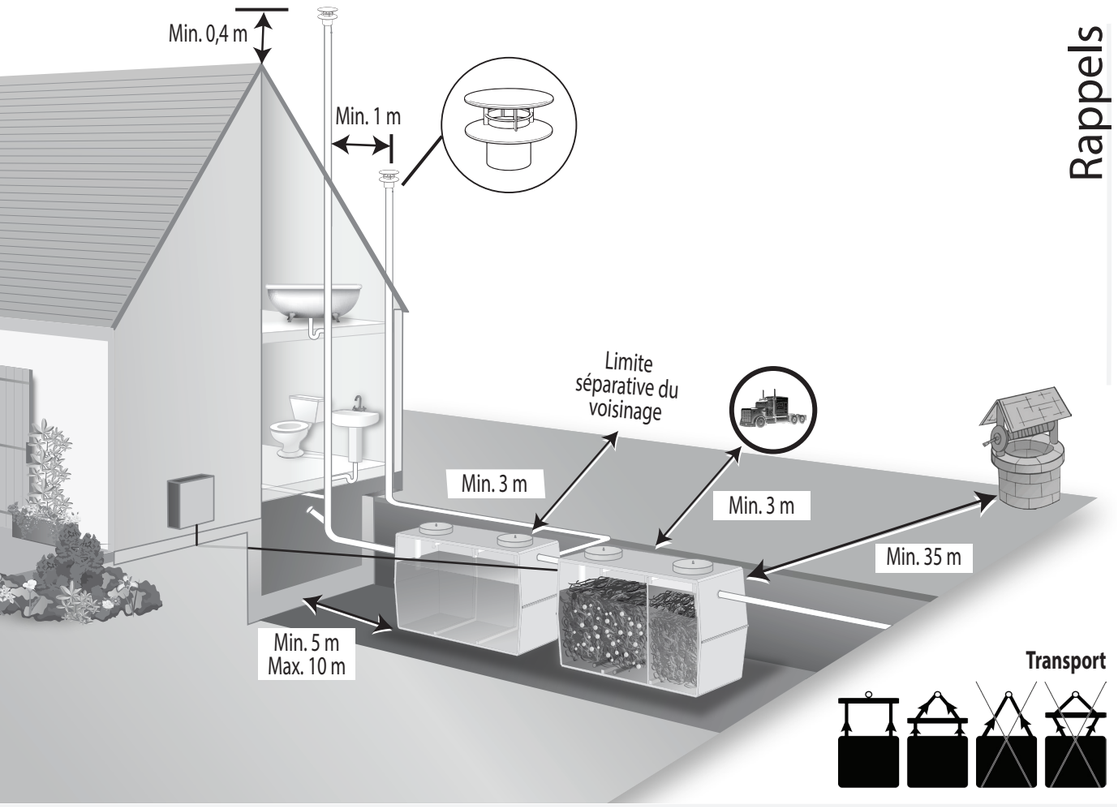

Rappels

Les cuves doivent être transportées, stockées et manipulées à vide de façon à garantir leur protection tout en respectant les règles de sécurité en vigueur. Ne pas abîmer les composantes dans le réacteur BIONEST[MD]. Utiliser tous les anneaux de levage et un palonnier pour la manutention des appareils et ne pas circuler sous la charge. **RETIRER** les **CALES EN POLYSTYRÈNE** avant la pose des cuves en béton. Tout passage de véhicule ou stockage de charges lourdes sur et à moins de 3 m des cuves est interdit.

Min.X%

Indique la pente à respecter.

Effectuer les connexions électriques en respectant la réglementation en vigueur. Il est obligatoire d'utiliser une gaine TPC pour éviter d'endommager les câbles électriques.

Installer à l'abri des infiltrations d'eau et du soleil direct, dans un espace frais et bien ventilé.

Les cuves doivent être complètement remplies avec de l'**EAU CLAIRE** avant le démarrage du système. L'eau des lacs, rivières, puits et fossés est à proscrire.

Vérifier que toutes les composantes indiquées soient présentes; si une composante est manquante et/ou défectueuse, communiquer avec Bionest.

Remblayer avec un matériau meuble et drainant de 0 à 25 mm exempt de pierre grossière (ex: sable, empierrement, grains de riz, ...). Compacter adéquatement en respectant les normes d'installation du fabricant de cuves et les recommandations du bureau d'étude.

Effectuer les raccordements de plomberie en respectant la réglementation en vigueur. Ces derniers doivent être en PVC et avoir un diamètre minimal de 100 mm.

S'assurer que la conduite ne contienne aucun point bas pour éviter l'accumulation d'eau de condensation. Il est recommandé d'insérer la conduite d'air dans la même **GAINE TPC** que les câbles électriques.

Serrer les colliers de serrage à l'aide d'un tournevis à douille.

Installer l'isolant, s'il y a risque de gel du sol et bien recouvrir les adaptateurs.

Boîtier extérieur

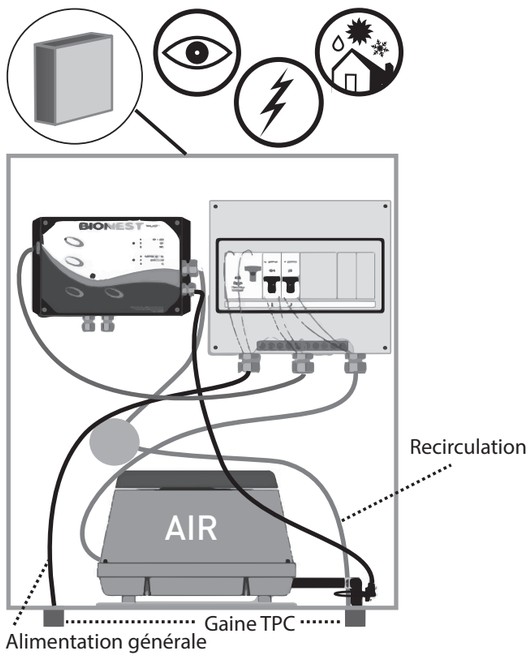

Fosse toutes eaux

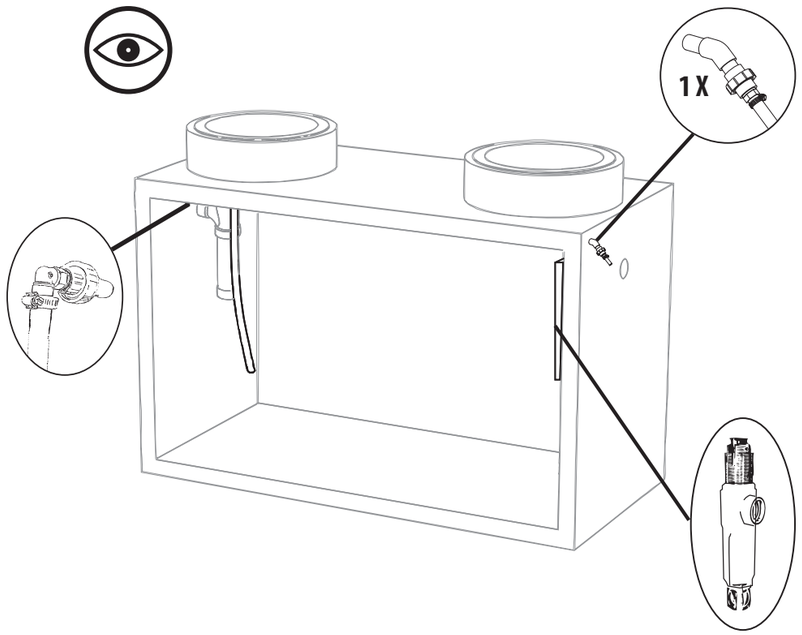

Réacteur BIONEST[MD]

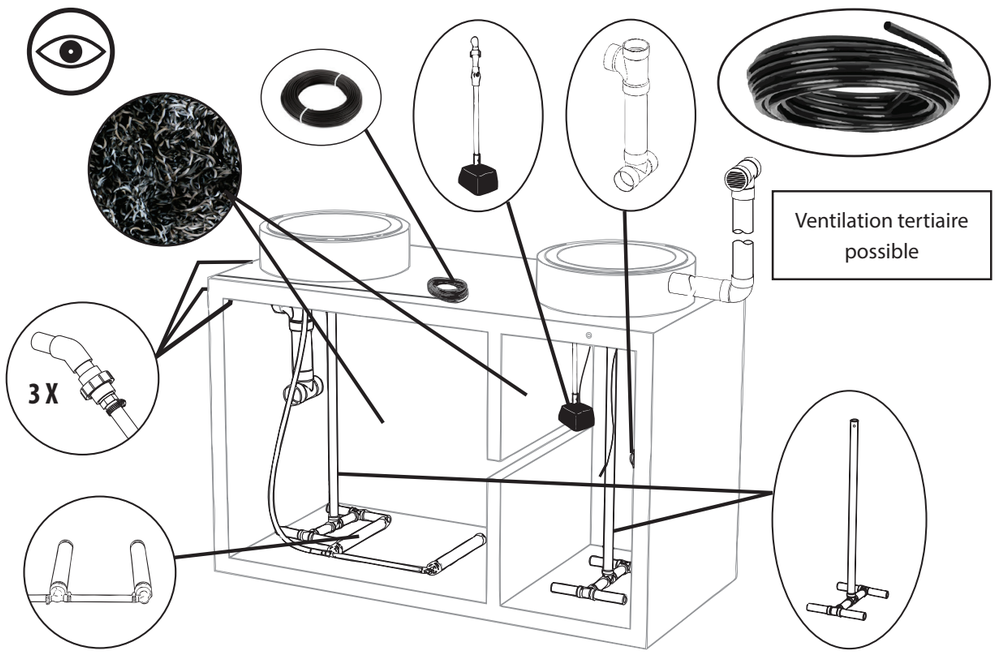

BIONEST FRANCE
T. 05 61 70 62 91

Dans le cas où il y a préparation de nourriture à des fins commerciales, les eaux de cuisine doivent être séparées et acheminées vers un bac à graisses avant la fosse toutes eaux.

L'installateur doit fournir le matériel, la main-d'oeuvre et l'équipement nécessaire à la réalisation des travaux suivants:
1. Mise en place du système BIONEST[MD] **2.** Canalisation de collecte et d'exutoire **3.** Raccordements électriques
De plus, il doit respecter les règles de sécurité en chantier (ex: port de chaussures, gants, lunettes, masques de protection)

PRESCRIPTIONS DE POSE ET MISE EN SERVICE

SÉQ_INST_GÉN
2014-12-04

Tout en respectant la règlementation nationale pour les modalités de protection des opérteurs et des règles de sécurité (fouilles supérieures à 1,3 m), disposer les cuves de manière à ce qu'elles s'adaptent à la pente du terrain afin de favoriser le drainage naturel sans engendrer d'accumulation d'eau de pluie au niveau du système BIONEST[MD]. Les normes d'installation du fabricant de cuves doivent toujours être respectées. Dans le cas de conditions particulières (ex: terrain de pente instable, sol imperméable, présence de nappe phréatique, zone inondable, puits) le bureau d'études déterminera les modalités de mise en oeuvre (ex: dalle de répartition de charge et mise en place d'une semelle en béton) selons les contraintes identifiées. Si les distances ne peuvent être respectées, communiquer avec Bionest France immédiatement.

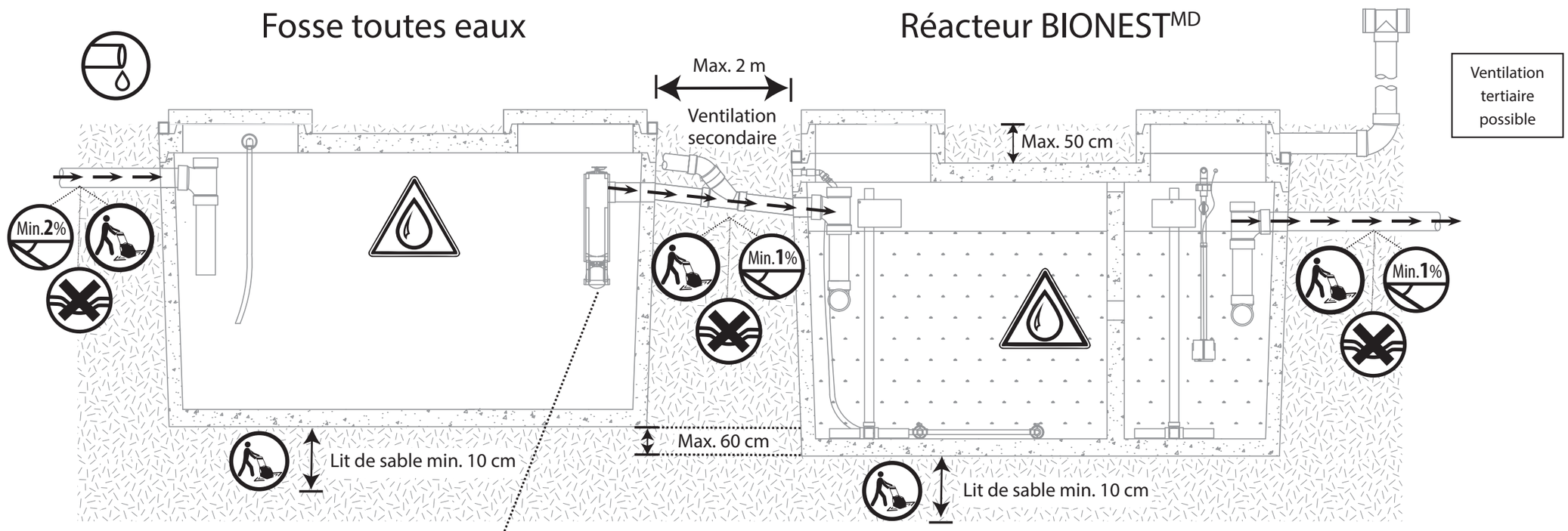

PRÉFILTRE: Suite à l'installation, s'assurer que le préfiltre soit en position verticale et que la cartouche soit bien enclenchée.

RÉALISATION DE LA FOUILLE 1. Creuser un trou suffisamment grand pour permettre la réception du dispositif sans contact avec les parois. 2. La profondeur = épaisseur du lit de sable + hauteur de la cuve + recouvrement de la terre. 3. Stabiliser la fouille avec le lit de sable ou autres selon le bureau d'études dans des conditions particulières.

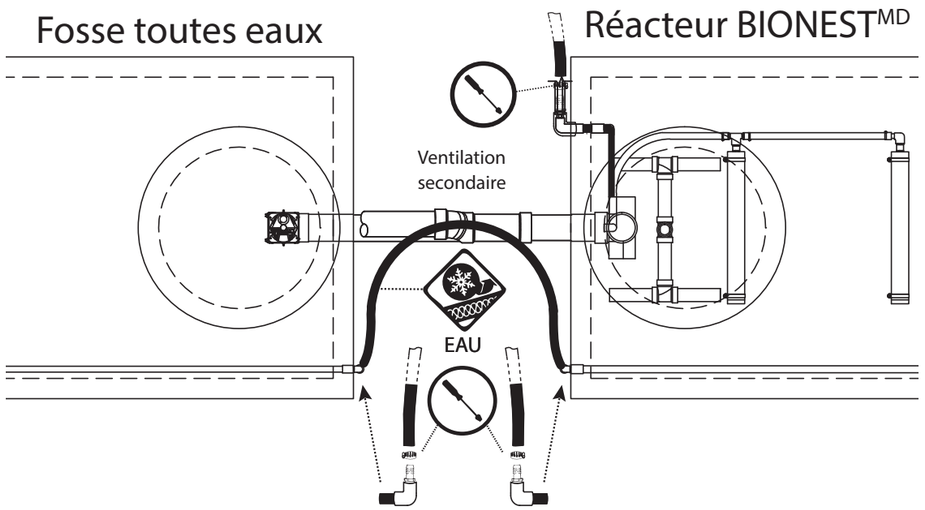

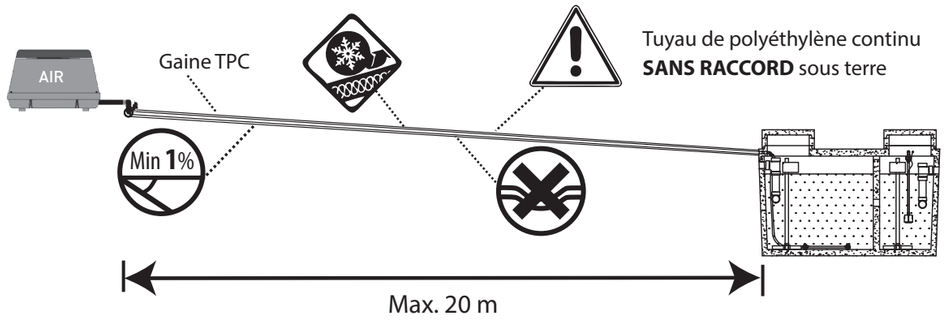

VENTILATION SECONDAIRE: Diamètre: Min. 100 mm Pente: régulière et continue Changement de direction: Max. 45^0
La conduite en PVC doit être installée avec un minimum de restrictions et dans un endroit exposé aux vents non susceptible de perturber l'activité humaine. Il est interdit d'utiliser des cartouches anti-odeur sur la ventilation secondaire.

Documents importants

BIONEST FRANCE
T. 05 61 70 62 91

1. Conformément aux règles de marquage CE, Bionest est responsable de l'assemblage du dispositif de traitement BIONEST[MD]
2. Les cuves utilisées pour l'assemblage ont suivi des essais mécaniques et d'étanchéité dé nis dans la norme NF EN 12566-3+A1+A3:2013
3. Les cuves doivent être enterrées conformément à la norme EN 12566-3+A1+A2 ou assimilée enterrée
4. Le système de ventilation primaire est conforme à la norme NF DTU 64.1 et à l'arrêté technique du 7 septembre 2009 modifié

Toutes les marques de commerce indiquées sont la propriété de Bionest Technologies inc. et utilisées sous licence. La technologie BIONEST[MD], le procédé et leur utilisation sont protégés par le brevet européen EP 1 430 000 B1 étendu aux 27 pays membres de l'Office européen des brevets, par les brevets 7 578 398 et 7 582 211 aux États-Unis, 2 461 668 au Canada, 602197 en Nouvelle-Zélande et par des demandes en instance aux États-Unis, en Europe ainsi qu'en vertu du traité de coopération sur les brevets.

ANNEXES

PRESCRIPTION DE REMPLACEMENT DES COMPOSANTES

Tableau 4 : Remplacement des composantes

COMPOSANTE	TEMPS DE FONCTIONNEMENT	DURÉE DE VIE	PRESCRIPTION D'ENTRETIEN
Pompe à air	24h/24h	15 ans	Remplacement préventif des diaphragmes aux 3 ans
Pompe de recirculation	Intermittente	6-8 ans	-
Coffret	n/a	-	-
Système de diffusion d'air	n/a	6-8 ans	
Cuve	n/a	20 ans*	-
Média BIONEST^MD	n/a	20 ans* *durée de vie minimum	-

DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES

En cas de défaillance d'une composante (pompe à air et/ou membrane, pompe de recirculation, coffret, système de diffusion d'air, cuve, média BIONEST^MD ou alarme), veuillez communiquer directement avec Bionest. Ces composantes peuvent être disponibles dans un délai de 5 à 7 jours.

DESTINATION DES PIÈCES USAGÉES

Les composantes électriques usagées et les matières plastiques du système BIONEST^MD peuvent être recyclées et réutilisées. Plusieurs recycleurs utilisent les pièces usagées du système BIONEST^MD en vue d'en faire la récupération, le recyclage et la valorisation. Voici la liste non exhaustive des recycleurs situés dans les environs de Toulouse aptes à réutiliser les composantes usagées et périmées.

Maria Valorisation (SAS)
Déchets industriels (récupération, recyclage, valorisation)
Déchets industriels, papiers, cartons, plastiques
6 av Bois Vert 31120 PORTET SUR GARONNE

Ovalie Recyclage
Déchets industriels (récupération, recyclage, valorisation)
Tous types de déchets (électriques, plastiques, cartons, etc.)
24 r Georges Pompidou BP 53369 31133 BALMA CEDEX

COVED – Collecte Valorisation Énergie Déchets
Déchets industriels (récupération, recyclage, valorisation)
9 chem Silos 31100 TOULOUSE

AFM Recyclage
Déchets fers et métaux (récupération, recyclage, valorisation)
chem Plaine 31770 COLOMIERS

Cassin recyclage
Déchets industriels béton (récupération, recyclage, valorisation)
Concassage et matériaux de recyclage
5 Imp André Dandine 31200 TOULOUSE

DIMENSIONNEMENT ET COMPOSANTES DES MODÈLES

1- MICROSTATION BIO-5ST

SYNTHESE DES MATERIAUX, DES DIMENSIONS ET DES CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION	
Composantes	**Description**
Prétraitement	Nombre de cuve : 1 Matériau : PE Modèle : SOTRALENTZ 3000L RECT Dimensions extérieures (L x l x H) : 2,70 x 1,19 x 1,44 m Hauteur utile : 1,15 m Volume utile : 3,25 m^3 Préfiltre : 1 POLYLOK PL122, filtration 1,6 mm
Traitement **Réacteur biologique** **Section aérée + clarificateur**	Nombre de cuve : 1 Matériau : PE Modèle : SOTRALENTZ 2000L RECT Dimensions extérieures (L x l x H) : 1,90 x 1,19 x 1,44 m Hauteur utile : 1,15 m Volume utile total : 2,26 m^3 - Volume section aérée : 1,51 m^3 - Volume section clarification : 0,75 m^3 Cloison de séparation : en PE, 10 mm d'épaisseur – non étanche, positionnée aux 2/3 de la longueur du réacteur
	Pompe à air Marque : HIBLOW Modèle : HP-60 (50 Hz) Puissance : 43 W Débit d'air théorique : 58,93 L/min
	Diffuseur d'air Marque : BIONEST^MD Modèle : Boyau poreux Nombre : 2 Type : Fines bulles Longueur : 0,75 mètre Matériau (membrane) : PE et caoutchouc
	Automate/armoire électrique Cycle de fonctionnement de la pompe à air : Aération 24h/24 Durée et temps de fonctionnement : Continu
	Recirculation des eaux Type de recirculation : pompage Marque : PP-388 Nombre : 1 Puissance : 12 W Fonctionnement : 5 minutes/heure Hauteur d'installation : -45 cm du fil d'eau Débit théorique : 15,63 L/min
	Média Marque : BIONEST^MD Modèle : Serpentin Surface : 90 m^2/m^3 Pourcentage de vide : 98,44 % Densité : 16,3 kg/m^3 Matériau : Polymère
Dispositif de soutirage des boues	Nombre : 2 (1 dans la section aérée et 1 dans le clarificateur) Conduite ABS en forme de H
Raccords et tuyauteries	Matériau : PVC DN 110 certifié NF

2- MICROSTATION BIO-7SB

SYNTHESE DES MATERIAUX, DES DIMENSIONS ET DES CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION	
Composantes	**Description**
Prétraitement	Nombre de cuve : 1 Matériau : Béton Modèle : 3000BI SEBICO Dimensions extérieures (L x l x H) : 2,40 x 1,20 x 1,50 m Hauteur utile : 1,32 m Volume utile : 3 m^3 Préfiltre : 1 POLYLOK PL122, filtration 1,6 mm
Traitement **Réacteur biologique** **Section aérée + clarificateur**	Nombre de cuve : 1 Matériau : Béton Modèle : 3000BI SEBICO Dimensions extérieures (L x l x H) : 2,40 x 1,20 x 1,50 m Hauteur utile : 1,32 m Volume utile total : 3 m^3 - Volume section aérée : 2 m^3 - Volume section clarification : 1 m^3 Cloison de séparation : en béton, 10 mm d'épaisseur – non étanche, positionnée aux 2/3 de la longueur du réacteur
	Pompe à air Marque : HIBLOW Modèle : HP-80 (50 Hz) Puissance : 67,7 W Débit d'air théorique: 69 L/min
	Diffuseur d'air Marque : BIONEST^MD Modèle : Boyau poreux Nombre : 2 Type : Fines bulles Longueur : 0,75 mètre Matériau (membrane) : PE et caoutchouc
	Automate/armoire électrique Cycle de fonctionnement de la pompe à air : Aération 24h/24 Durée et temps de fonctionnement : Continu
	Recirculation des eaux Type de recirculation : pompage Marque : PP-388 Nombre : 1 Puissance : 12 W Fonctionnement : 7 minutes/heure Hauteur d'installation : -45 cm du fil d'eau Débit théorique : 15,63 l/min
	Média Marque : BIONEST^MD Modèle : Serpentin Surface : 90 m^2/m^3 Pourcentage de vide : 98,44 % Densité : 16,3 kg/m^3 Matériau : Polymère
Dispositif de soutirage des boues	Nombre : 2 (1 dans la section aérée et 1 dans le clarificateur) Conduite ABS en forme de H
Raccords et tuyauteries	Matériau : PVC DN 100 certifié NF

3- MICROSTATION BIO-7ST

SYNTHESE DES MATERIAUX, DES DIMENSIONS ET DES CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION	
Composantes	**Description**
Prétraitement	Nombre de cuve : 1 Matériau : PE Modèle : SOTRALENTZ 3000L RECT Dimensions extérieures (L x l x H) : 2,70 x 1,19 x 1,44 m Hauteur utile : 1,15 m Volume utile : 3,25 m^3 Préfiltre : 1 POLYLOK PL122, filtration 1,6 mm
Traitement **Réacteur biologique** **Section aérée + clarificateur**	Nombre de cuve : 1 Matériau : PE Modèle : SOTRALENTZ 3000L RECT Dimensions extérieures (L x l x H) : 2,70 x 1,19 x 1,44 m Hauteur utile : 1,15 m Volume utile total : 3,25 m^3 - Volume section aérée : 2,17 m^3 - Volume section clarification : 1,08 m^3 Cloison de séparation : en PE, 10 mm d'épaisseur – non étanche, positionnée aux 2/3 de la longueur du réacteur
	Pompe à air Marque : HIBLOW Modèle : HP-80 (50 Hz) Puissance : 69 W Débit d'air théorique: 73,47 L/min
	Diffuseur d'air Marque : BIONEST^MD Modèle : Boyau poreux Nombre : 2 Type : Fines bulles Longueur : 0,75 mètre Matériau (membrane) : PE et caoutchouc
	Automate/armoire électrique Cycle de fonctionnement de la pompe à air : Aération 24h/24 Durée et temps de fonctionnement : Continu
	Recirculation des eaux Type de recirculation : pompage Marque : PP-388 Nombre : 1 Puissance : 12 W Fonctionnement : 7 minutes/heure Hauteur d'installation : -45 cm du fil d'eau Débit théorique : 15,63 L/min
	Média Marque : BIONEST^MD Modèle : Serpentin Surface : 90 m^2/m^3 Pourcentage de vide : 98,44 % Densité : 16,3 kg/m^3 Matériau : Polymère
Dispositif de soutirage des boues	Nombre : 2 (1 dans la section aérée et 1 dans le clarificateur) Conduite ABS en forme de H
Raccords et tuyauteries	Matériau : PVC DN 110 certifié NF

4- MICROSTATION BIO-7TB

SYNTHESE DES MATERIAUX, DES DIMENSIONS ET DES CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION	
Composantes	**Description**
Prétraitement	Nombre de cuve : 1 Matériau : Béton Modèle : THEBAULT 3000L RECT Dimensions extérieures (L x l x H) : 2,60 x 1,20 x 1,48 m Hauteur utile : 1,16 m Volume utile : 3,04 m^3 Préfiltre : 1 POLYLOK PL122, filtration 1,6 mm
Traitement **Réacteur biologique** **Section aérée + clarificateur**	Nombre de cuve : 1 Matériau : Béton Modèle : THEBAULT 3000L RECT Dimensions extérieures (L x l x H) : 2,60 x 1,20 x 1,48 m Hauteur utile : 1,16 m Volume utile total : 3,04 m^3 - Volume section aérée : 2,03 m^3 - Volume section clarification : 1,01 m^3 Cloison de séparation : en béton, 10 mm d'épaisseur – non étanche, positionnée aux 2/3 de la longueur du réacteur
	Pompe à air Marque : HIBLOW Modèle : HP-80 (50 Hz) Puissance : 69 W Débit d'air théorique: 73,28 L/min
	Diffuseur d'air Marque : BIONEST^MD Modèle : Boyau poreux Nombre : 2 Type : Fines bulles Longueur : 0,75 mètre Matériau (membrane) : PE et caoutchouc
	Automate/armoire électrique Cycle de fonctionnement de la pompe à air : Aération 24h/24 Durée et temps de fonctionnement : Continu
	Recirculation des eaux Type de recirculation : pompage Marque : PP-388 Nombre : 1 Puissance : 12 W Fonctionnement : 7 minutes/heure Hauteur d'installation : -45 cm du fil d'eau Débit théorique : 15,63 l/min
	Média Marque : BIONEST^MD Modèle : Serpentin Surface : 90 m^2/m^3 Pourcentage de vide : 98,44 % Densité : 16,3 kg/m^3 Matériau : Polymère
Dispositif de soutirage des boues	Nombre : 2 (1 dans la section aérée et 1 dans le clarificateur) Conduite ABS en forme de H
Raccords et tuyauteries	Matériau : PVC DN 100 certifié NF

5- MICROSTATION BIO-10SB

SYNTHESE DES MATERIAUX, DES DIMENSIONS ET DES CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION	
Composantes	**Description**
Prétraitement	Nombre de cuve : 1 Matériau : Béton Modèle : 4000BI SEBICO Dimensions extérieures (L x l x H) : 2,40 x 1,55 x 1,50 m Hauteur utile : 1,32 m Volume utile : 4 m^3 Préfiltre : 2 POLYLOK PL122, filtration 1,6 mm
Traitement **Réacteur biologique** **Section aérée + clarificateur**	Nombre de cuve : 1 Matériau : Béton Modèle : 4000BI SEBICO Dimensions extérieures (L x l x H) : 2,40 x 1,55 x 1,50 m Hauteur utile : 1,32 m Volume utile total : 4 m^3 - Volume section aérée : 2,67 m^3 - Volume section clarification : 1,33 m^3 Cloison de séparation : en béton, 10 mm d'épaisseur – non étanche, positionnée aux 2/3 de la longueur du réacteur
	Pompe à air Marque : HIBLOW Modèle : HP-100 (50 Hz) Puissance : 88 W Débit d'air théorique: 92 L/min / 93 L/min
	Diffuseur d'air Marque : BIONEST^MD Modèle : Boyau poreux Nombre : 3 Type : Fines bulles Longueur : 0,75 mètre Matériau (membrane) : PE et caoutchouc
	Automate/armoire électrique Cycle de fonctionnement de la pompe à air : Aération 24h/24 Durée et temps de fonctionnement : Continu
	Recirculation des eaux Type de recirculation : pompage Marque : PP-388 Nombre : 1 Puissance : 12 W Fonctionnement : 10 minutes/heure Hauteur d'installation : -45 cm du fil d'eau Débit théorique : 15,63 l/min
	Média Marque : BIONEST^MD Modèle : Serpentin Surface : 90 m^2/m^3 Pourcentage de vide : 98,44 % Densité : 16,3 kg/m^3 Matériau : Polymère
Dispositif de soutirage des boues	Nombre : 2 (1 dans la section aérée et 1 dans le clarificateur) Conduite ABS en forme de H
Raccords et tuyauteries	Matériau : PVC DN 100 certifié NF

6- MICROSTATION BIO-10ST

SYNTHESE DES MATERIAUX, DES DIMENSIONS ET DES CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION	
Composantes	**Description**
Prétraitement	Nombre de cuve : 1 Matériau : PE Modèle : SOTRALENTZ 4000L Dimensions extérieures (L x l x H) : 2,39 x 1,65 x 1,65 m Hauteur utile : 1,34 m Volume utile : 4,18 m^3 Préfiltre : 2 POLYLOK PL122, filtration 1,6 mm
Traitement **Réacteur biologique** **Section aérée + clarificateur**	Nombre de cuve : 1 Matériau : PE Modèle : SOTRALENTZ 4000L Dimensions extérieures (L x l x H) : 2,39 x 1,65 x 1,65 m Hauteur utile : 1,34 m Volume utile total : 4,18 m^3 - Volume section aérée : 2,79 m^3 - Volume section clarification : 1,39 m^3 Cloison de séparation : en béton, 10 mm d'épaisseur – non étanche, positionnée aux 2/3 de la longueur du réacteur
	Pompe à air Marque : HIBLOW Modèle : HP-100 (50 Hz) Puissance : 87 W Débit d'air théorique: 89,6 L/min
	Diffuseur d'air Marque : BIONEST^MD Modèle : Boyau poreux Nombre : 3 Type : Fines bulles Longueur : 1 mètre Matériau (membrane) : PE et caoutchouc
	Automate/armoire électrique Cycle de fonctionnement de la pompe à air : Aération 24h/24 Durée et temps de fonctionnement : Continu
	Recirculation des eaux Type de recirculation : pompage Marque : PP-388 Nombre : 1 Puissance : 12 W Fonctionnement : 10 minutes/heure Hauteur d'installation : -45 cm du fil d'eau Débit théorique : 15,63 l/min
	Média Marque : BIONEST^MD Modèle : Serpentin Surface : 90 m^2/m^3 Pourcentage de vide : 98,44 % Densité : 16,3 kg/m^3 Matériau : Polymère
Dispositif de soutirage des boues	Nombre : 2 (1 dans la section aérée et 1 dans le clarificateur) Conduite ABS en forme de H
Raccords et tuyauteries	Matériau : PVC DN 100 certifié NF

7- MICROSTATION BIO-10TB

SYNTHESE DES MATERIAUX, DES DIMENSIONS ET DES CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION	
Composantes	**Description**
Prétraitement	Nombre de cuve : 1 Matériau : Béton Modèle : THEBAULT 4000 L RECT Dimensions extérieures (L x l x H) : 2,60 x 1,20 x 1,86 m Hauteur utile : 1,54 m Volume utile : 4,06 m^3 Préfiltre : 2 POLYLOK PL122, filtration 1,6 mm
Traitement **Réacteur biologique** **Section aérée + clarificateur**	Nombre de cuve : 1 Matériau : Béton Modèle : THEBAULT 4000 L RECT Dimensions extérieures (L x l x H) : 2,60 x 1,20 x 1,86 m Hauteur utile : 1,54 m Volume utile total : 4,06 m^3 - Volume section aérée : 2,704 m^3 - Volume section clarification : 1,35 m^3 Cloison de séparation : en béton, 10 mm d'épaisseur – non étanche, positionnée aux 2/3 de la longueur du réacteur
	Pompe à air Marque : HIBLOW Modèle : HP-100 (50 Hz) Puissance : 83 W Débit d'air théorique: 84,72 L/min
	Diffuseur d'air Marque : BIONEST^MD Modèle : Boyau poreux Nombre : 4 Type : Fines bulles Longueur : 0,75 mètre Matériau (membrane) : PE et caoutchouc
	Automate/armoire électrique Cycle de fonctionnement de la pompe à air : Aération 24h/24 Durée et temps de fonctionnement : Continu
	Recirculation des eaux Type de recirculation : pompage Marque : PP-388 Nombre : 1 Puissance : 12 W Fonctionnement : 10 minutes/heure Hauteur d'installation : -45 cm du fil d'eau Débit théorique : 15,63 l/min
	Média Marque : BIONEST^MD Modèle : Serpentin Surface : 90 m^2/m^3 Pourcentage de vide : 98,44 % Densité : 16,3 kg/m^3 Matériau : Polymère
Dispositif de soutirage des boues	Nombre : 2 (1 dans la section aérée et 1 dans le clarificateur) Conduite ABS en forme de H
Raccords et tuyauteries	Matériau : PVC DN 100 certifié NF

8- MICROSTATION BIO-15SB

SYNTHESE DES MATERIAUX, DES DIMENSIONS ET DES CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION	
Composantes	**Description**
Prétraitement	Nombre de cuve : 1 Matériau : PE Modèle : 60FI SEBICO Dimensions extérieures (L x l x H) : 3,24 x 1,76 x 1,75 m Hauteur utile : 1,45 m Volume utile : 6 m^3 Préfiltre : 2 POLYLOK PL122, filtration 1,6 mm
Traitement **Réacteur biologique** **Section aérée + clarificateur**	Nombre de cuve : 1 Matériau : PE Modèle 60FI SEBICO Dimensions extérieures (L x l x H) : 3,24 x 1,76 x 1,75 m Hauteur utile : 1,45 m Volume utile total : 6 m^3 - Volume section aérée : 4 m^3 - Volume section clarification : 2 m^3 Cloison de séparation : en PE, 10 mm d'épaisseur – non étanche, positionnée aux 2/3 de la longueur du réacteur
	Pompe à air Marque : HIBLOW Modèle : HP-200 (50 Hz) Puissance : 192 W Débit d'air théorique : 152 L/min / 151,6 L/min
	Diffuseur d'air Marque : BIONEST^MD Modèle : Boyau poreux Nombre : 4 Type : Fines bulles Longueur : 0,75 mètre Matériau (membrane) : PE et caoutchouc
	Automate/armoire électrique Cycle de fonctionnement de la pompe à air : Aération 24h/24 Durée et temps de fonctionnement : Continu
	Recirculation des eaux Type de recirculation : pompage Marque : PP-388 Nombre : 1 Puissance : 12 W Fonctionnement : 15 minutes/heure Hauteur d'installation : -45 cm du fil d'eau Débit théorique : 15,63 l/min
	Média Marque : BIONEST^MD Modèle : Serpentin Surface : 90 m^2/m^3 Pourcentage de vide : 98,44 % Densité : 16,3 kg/m^3 Matériau : Polymère
Dispositif de soutirage des boues	Nombre : 2 (1 dans la section aérée et 1 dans le clarificateur) Conduite ABS en forme de H
Raccords et tuyauteries	Matériau : PVC DN 100 certifié NF

9- MICROSTATION BIO-15TB

SYNTHESE DES MATERIAUX, DES DIMENSIONS ET DES CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION	
Composantes	**Description**
Prétraitement	Nombre de cuve : 1 Matériau : Béton Modèle : THEBAULT 6000 L OBL. Dimensions extérieures (L x l x H) : 3,19 x 2.0 x 1,66 m Hauteur utile : 1,28 m Volume utile total : 6,35 m^3 Préfiltre : 2 POLYLOK PL122, filtration 1,6 mm
Traitement **Réacteur biologique** **Section aérée + clarificateur**	Nombre de cuve : 1 Matériau : Béton Modèle : THEBAULT 6000 L OBL. Dimensions extérieures (L x l x H) : 3,19 x 2.0 x 1,66 m Hauteur utile : 1,28 m Volume utile total : 6,35 m^3 - Volume section aérée : 4,23 m^3 - Volume section clarification : 2,12 m^3 Cloison de séparation : en béton, 10 mm d'épaisseur – non étanche, positionnée aux 2/3 de la longueur du réacteur
	Pompe à air Marque : HIBLOW Modèle : HP-200 (50 Hz) Puissance : 197 W Débit d'air théorique : 158 L/min / 157 L/min
	Diffuseur d'air Marque : BIONEST^MD Modèle : Boyau poreux Nombre : 4 Type : Fines bulles Longueur : 0,75 mètre Matériau (membrane) : PE et caoutchouc
	Automate/armoire électrique Cycle de fonctionnement de la pompe à air : Aération 24h/24 Durée et temps de fonctionnement : Continu
	Recirculation des eaux Type de recirculation : pompage Marque : PP-388 Nombre : 1 Puissance : 12 W Fonctionnement : 15 minutes/heure Hauteur d'installation : -45 cm du fil d'eau Débit théorique : 15,63 l/min
	Média Marque : BIONEST^MD Modèle : Serpentin Surface : 90 m^2/m^3 Pourcentage de vide : 98,44 % Densité : 16,3 kg/m^3 Matériau : Polymère
Dispositif de soutirage des boues	Nombre : 2 (1 dans la section aérée et 1 dans le clarificateur) Conduite ABS en forme de H
Raccords et tuyauteries	Matériau : PVC DN 100 certifié NF

COÛTS DU SYSTÈME SUR 15 ANS

Modèle	Investissement (€) TTC	Vidange des boues (€) TTC	Coût Énergétique (€) TTC	Prix des pièces d'usure (€) TTC	Contrat de maintenance (€) TTC	Total 15 ans (€) TTC
BIO-5	6000 - 8000	123	48	42	125	10 855 - 12 855
BIO-7	7000 - 9000	134	68	43	125	12 298 - 14 298
BIO-10	8000 – 10 000	166	84	63	150	14 638 - 16 638
BIO-15	9000 – 11 000	212	187	83	175	18 456 - 20 456

- Le coût d'investissement est établi sans connexion en amont et aval sur une estimation de travail de huit (8) heures nécessaires à l'installation. Il comprend également le terrassement, la mise en œuvre, les fournitures des composantes et matériaux ainsi que la marge prévue pour les différents acteurs.

- Le nombre de vidanges pour la fosse toutes eaux est calculé sur base d'un taux maximal de 30% en boues primaires.

- Le coût énergétique a été calculé en fonction d'un tarif de 0,12 €/kwh.

- Les estimations des fréquences de vidange correspondant à 30% du volume du décanteur ont été effectuées à partir des résultats obtenus à charges nominales sur le banc d'essai, soit de 0,117 m^3/an/EH. Dans la réalité, les vidanges devraient être davantage espacées.

REGISTRE D'ENTRETIEN

DATE	TYPE D'ENTRETIEN	REMARQUES	EFFECTUE PAR

DATE	TYPE D'ENTRETIEN	REMARQUES	EFFECTUE PAR

BIONEST
Assainissement des eaux usées[MC]

CERTIFICAT DE GARANTIE

Préambule

Pour l'application et l'interprétation des présentes :
« client » devra être entendu de celui ou celle qui s'est porté(e) acquéreur d'un système de traitement BIONEST[MD], modèle BIO; « ayants droit » devra être entendu de toute autre personne étant aux droits du client.

Nature de la garantie

Durant la première année suivant la date d'achat, Bionest France offre une garantie complète sur la main-d'œuvre pour le modèle _____:

Média : VINGT (20) ans
Pièces et composantes électriques : DEUX (2) ans

Pièces de remplacement :
Toute pièce de remplacement : UN (1) an pour toute pièce remplacée hors de la période de garantie, à compter de la date de remplacement.

Limitation de la portée de la garantie

La portée de la présente garantie est limitée à la France métropole.

Obligation d'avis

Votre système de traitement BIONEST[MD] est muni d'une alarme BIOLARM[MD] installée à l'intérieur du coffret. En cas de déclenchement de l'alarme, communiquez immédiatement avec Bionest France.

De plus, pour que la présente garantie soit valide, le client doit aviser Bionest France sitôt l'apparition de tout indice indiquant quelque anomalie ou irrégularité que ce soit. Le défaut d'aviser Bionest France dans un délai raisonnable peut entraîner l'annulation de la garantie.

Bionest France s'engage à évaluer l'état de la situation et à apporter les correctifs appropriés, le cas échéant, dans un délai raisonnable de la réception de l'avis, si les modalités d'application de la présente garantie sont appliquées.

Le client doit aussi permettre, en tout temps, l'accès à la microstation à tout représentant autorisé de Bionest France.

Exclusions

Sont exclus de cette garantie les dommages ou problèmes suivants :

Tout dommage ou problème causé par un événement de cas fortuit ou de force majeure, tel que, sans limiter la généralité de ce qui précède, tremblement de terre, inondation, gel, ouragan, glissement de terrain, explosion, foudre, surtensions ou dynamitage.

Tout dommage ou problème causé par la faute ou le fait d'un tiers.

Tout dommage ou problème résultant d'une installation, modification, correction ou ajout quelconque effectués par une personne non autorisée par Bionest France.

Tout dommage ou problème résultant d'une installation, modification, correction ou ajout quelconque au système de traitement qui auront été effectués après l'installation d'un système BIONEST[MD], sans qu'ils n'aient été préalablement approuvés par écrit par Bionest France.

Tout dommage ou problème s'il est démontré que le système BIONEST[MD] n'a pas été utilisé conformément aux consignes du guide d'utilisation.

Tout dommage ou problème si l'entretien du système BIONEST[MD] n'a pas été effectué selon les recommandations de Bionest France.

Tout dommage ou problème causé par la faute ou le fait du client lui-même ou de ses ayants droit et notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, le refus par ce(s) dernier(s) de permettre l'accès au système pour fins d'inspection.

Tout dommage, problème ou travaux rendus nécessaires pour accéder au système BIONEST^MD ne nécessitant normalement pas de travaux spéciaux, tels que, sans limiter la généralité de ce qui précède, excavation, déneigement ou démolition.

Exclusions particulières

Il est aussi expressément entendu que le client ne devrait entreprendre une quelconque réparation ou vérification au système BIONEST^MD, ni tenter d'effectuer quelque travail que ce soit pour apporter quelque correctif que ce soit audit système (sauf pour le nettoyage du filtre de la pompe à air, le nettoyage du préfiltre ainsi que pour la vidange et la mesure des boues de la fosse toutes eaux prévus dans le présent guide d'utilisation) conformément aux dispositions prévues dans la présente garantie et avant que Bionest ne se soit rendue sur les lieux afin de constater l'état de la situation.

Si le client effectue ou fait effectuer des réparations, tentatives de réparations ou tentatives de quelque correctif que ce soit au système BIONEST^MD, sans autorisation de Bionest France, la présente garantie devra être considérée comme nulle et n'ayant aucun effet. Bionest France sera alors considérée comme étant complètement libérée de toutes ses obligations en vertu du présent document.

Dans le cadre de l'Option 1 de la Garantie/Contrat de maintenance (pas de contrat de maintenance), il est entendu que la garantie ne sera valide que sur réception de la preuve que l'entretien annuel a bien été effectué par le client et ce, selon les exigences de Bionest France.

Indemnités et dommages

En vertu de la présente garantie, la responsabilité et les obligations de Bionest France, en ce qui a trait aux correctifs ou aux moyens de corriger un problème dénoncé, se limiteront au remplacement d'une (1) ou de plusieurs composantes du système BIONEST^MD ainsi que la main-d'œuvre rendue nécessaire, le cas échéant, conformément aux dispositions de la présente garantie.

Limitation des dommages

Bionest France ne pourra aucunement être tenue responsable relativement à tout autre dommage pouvant être subi par le client ou un tiers. L'obligation de compensation ou d'indemnisation de Bionest France se limitera aux dispositions prévues dans la présente entente.

Bionest France n'assume aucune responsabilité pour dommages personnels ou dommages à la propriété causés par l'utilisation ou la mauvaise utilisation du système BIONEST^MD. Bionest France n'est pas responsable des dommages spéciaux, accidentels, indirects ou subséquents. La responsabilité de Bionest France se limite aux dispositions prévues dans la présente entente. De plus, cette responsabilité se termine après expiration de la garantie.

Transfert de propriété

En cas de transfert de propriété, vente, cession ou tout autre genre de disposition par le client à une tierce personne de sa propriété, la présente garantie continuera de s'appliquer à la condition expresse que le nouveau propriétaire confirme, par écrit à Bionest France, qu'il est le nouveau propriétaire, qu'il a pris connaissance du certificat de garantie et qu'il en accepte les conditions.

Le client s'engage à remettre à l'acheteur ou à ses ayants droit le certificat de garantie et le guide d'utilisation, lesquels lui ont été remis à la fin des travaux.

Pour l'application des dispositions du premier paragraphe de cette section, l'acheteur ou tout ayant droit devra compléter, dans un délai raisonnable, l'avis de transfert de propriété et le retourner à Bionest France.

Si l'acheteur, l'acquéreur ou l'ayant droit ne procède pas à l'envoi de cet avis, la présente garantie n'aura plus aucun effet et devra être considérée comme nulle et non avenue.

Contrôle

Le client ou ses ayants droit permettront à tout représentant de Bionest France d'effectuer tous les contrôles et inspections nécessaires, lorsque la situation l'exigera, pour la mise en œuvre de la présente garantie.

Si le client ou ses ayants droit demandent à Bionest France l'application de la présente garantie et qu'après inspection et contrôle, il appert que le rendement du système BIONEST^MD est conforme aux normes et exigences de Bionest France, des frais seront facturés au client ou à ses ayants droit, selon le cas. Dans le cas contraire, aucun frais ne sera facturé par Bionest France.

Interprétation

Les termes de cette garantie ne seront interprétés qu'en fonction des dispositions de la Loi française et des précisions apportées dans les présentes.

Préséance du certificat de garantie

Le présent certificat de garantie fait partie intégrante du guide d'utilisation remis au client. S'il y avait contradiction entre les termes de la présente garantie et ceux d'autres documents émis par Bionest France, les termes de la présente garantie prévaudront.

Acheteur et ayants droit

Sous réserve des dispositions de la présente, ladite garantie continuera à s'appliquer à l'acheteur et/ou aux ayants droit du client et continuera à avoir plein effet jusqu'à l'expiration de la période de garantie convenue.

Élection de domicile

Si applicable, les parties reconnaissent qu'en cas de survenance de mésentente reliée à la présente garantie, toute procédure judiciaire devra être intentée devant la Cour d'Appel de Toulouse.

GARANTIE / CONTRAT DE MAINTENANCE

Système de traitement secondaire avancé BIONEST[MD]
MODELES BIO-5ST, BIO-7SB, BIO-7ST, BIO-7TB, BIO-10SB, BIO-10ST, BIO-10TB, BIO-15SB, BIO-15TB

Entre :

BIONEST France
17 avenue du Girou
31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
Tél. : 05 61 70 62 91 / Fax : 05 61 70 66 03
contact@bionest-tech.com

Ci-après appelée « Bionest France »

Et :

Nom du propriétaire : _____

Adresse d'installation : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Ci-après appelée « PROPRIETAIRE »

Garanties BIONEST :

Durant la première année de la date d'achat, BIONEST France offre une garantie complète sur la main-d'œuvre. BIONEST France garantit les pièces électriques du système BIONEST[MD] pour une durée de deux (2) ans et garantit également la fonctionnalité de son média pour une durée de vingt (20) ans à compter de la date d'achat. Le choix de l'Option 1 (pas de contrat de maintenance) n'entraîne pas la perte de ces garanties.

Contrat de maintenance :

L'utilisation du système de traitement secondaire avancé BIONEST[MD] doit être parfaitement maîtrisé et intégré écologiquement. Pour assurer la pérennité des performances, les systèmes BIONEST[MD] doivent faire l'objet d'une utilisation conforme par le PROPRIETAIRE (selon les prescriptions indiquées dans le guide d'utilisation) et d'un contrôle annuel de bon fonctionnement. Le PROPRIETAIRE déclare par la présente accepter les contraintes d'utilisation du système de traitement secondaire avancé BIONEST[MD] et les faits siennes. Il s'engage à maintenir lui-même en bon état de fonctionnement le système (Option 1) ou à transférer cette responsabilité à BIONEST France au travers d'un contrat de maintenance (Option 2). Dans ce cas, le PROPRIETAIRE convient avec BIONEST France d'un contrat de maintenance dudit système de traitement pour une durée initiale d'une (1) année à compter de la signature du présent contrat, **conformément aux clauses et modalités prévues ci-après et au verso**. Le contrat se renouvelle annuellement par tacite reconduction. BIONEST France se réserve le droit de modifier les modalités du contrat et, dans un tel cas, un avis de modification de prix sera envoyé au PROPRIETAIRE au moins soixante (60) jours avant la mise en vigueur de ladite modification.

☐ **Option 1 : PAS DE CONTRAT DE MAINTENANCE**
- Assistance téléphonique
- Envoi de pièces (facturation à l'unité)
- Intervention du technicien (facturation à la prestation)

☐ **Option 2 : CONTRAT DE MAINTENANCE**
- Assistance téléphonique
- Contrôle du bon fonctionnement (détails au verso)

Modèle du système	Tarif annuel* TTC

Type de bâtiment : _____

Nombre de chambre(s) à coucher : _____

Modèle : BIO-_____

Installateur : _____

Date d'installation : _____

N° série : _____
*(Cf. Sur la porte du coffret ou la plaque signalétique du BIOLARM[MD] **ex. : AA10223**)*

** Coût valide au moment de l'émission du contrat et indexé annuellement au 1er janvier de chaque année suivant l'IPC*
Le règlement de l'entretien est à effectuer une fois la prestation réalisée après réception d'une facture

Fait à : _____

Le : _____

Représenté par : _____

Déclare avoir choisi l'Option _____ et pris connaissance de toutes les clauses de ce contrat, tant au recto qu'au verso, et de bien en comprendre les termes et la portée.

Signature du propriétaire :

Conditions générales de vente au dos

BIONEST France

Cadre réservé pour le tampon et la signature de la société BIONEST

LES CONDITIONS APPARAISSANT AU VERSO FONT PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT

Feuillet blanc PROPRIÉTAIRE **Feuillet bleu BIONEST France** **Feuillet jaune SPANC**

OBLIGATIONS DE BIONEST FRANCE dans le cadre de l'option 2 « Contrat de maintenance »

1. BIONEST France s'engage, à la signature de l'option 2 du présent contrat, à effectuer par l'entremise de l'un de ses préposés ou par son représentant une inspection annuelle du système de traitement des eaux usées BIONEST[MD] vendu et installé à l'adresse d'installation.
2. BIONEST France reconnaît que le contrat de maintenance inclut les opérations suivantes : nettoyage du préfiltre, nettoyage du filtre de la pompe à air, vérification du bon fonctionnement de la pompe de recirculation et de l'alarme sonore, mesure du niveau des boues dans la fosse toutes eaux. Les frais d'entretien de toutes les autres composantes de la chaîne de traitement des eaux usées (vidange de la fosse toutes eaux, traitement tertiaire, poste de relevage, bac à graisse, etc.) et le remplacement des pièces usagées ne sont pas inclus dans le présent contrat.
3. SAV : Toutes les interventions qui se révèlent être un défaut de montage de la technologie BIONEST[MD] sont prises en garantie (déplacement, main-d'œuvre et pièces) par Bionest. Concernant les autres interventions (raccord extérieur air eau, capteur pression,…), s'il est établi que la responsabilité incombe au client ou à son installateur, un devis d'intervention sera établi, remis au client et facturé.
4. ENTRETIEN : Lors de l'entretien annuel, le technicien peut être amené à proposer un changement préventif des pièces d'usures (membranes, pompe de recirculation). En cas de refus du client et, si une panne survient dans l'année, l'intervention (déplacement, main-d'œuvre et pièces), sera à la charge du client.

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

5. Le propriétaire s'engage à payer toute facture **à réception** pour l'entretien et l'inspection du système BIONEST[MD], tel que décrit au point 2.
6. Le propriétaire s'engage à informer BIONEST France de toute cession de la propriété sur laquelle ledit système BIONEST[MD] est installé, dans les trente (30) jours suivant la transaction.
7. Le propriétaire reconnaît que le présent contrat peut être résilié par BIONEST France automatiquement et sans avis dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) La négligence, l'omission, le défaut ou le refus du propriétaire à verser à BIONEST France toute somme d'argent due en vertu du présent contrat

b) Le propriétaire fait cession de ses biens au bénéfice de ses créanciers, est déclaré en faillite, devient insolvable au sens de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, ou autrement prend avantage de toute législation en matière de faillite et d'insolvabilité

c) Le propriétaire ne permet pas à BIONEST France ou à son représentant l'accès au système de traitement des eaux usées BIONEST[MD] ou à ses composantes et ce, afin que l'inspection puisse être effectuée de façon adéquate.

8. Dans les cas où il était mis fin au présent contrat, soit en raison de sa résiliation ou de son expiration, le propriétaire s'engage à payer immédiatement à BIONEST France toutes sommes dues avant telle résiliation ou expiration.
9. Le propriétaire s'engage à remettre une copie du présent contrat dûment complété au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du secteur dans lequel le système BIONEST[MD] est installé.
10. Le propriétaire s'engage à rendre accessible **tous les couvercles du système** et ce, en tout temps. De plus, le propriétaire s'engage et s'oblige à permettre à BIONEST France ou à son représentant l'accès au système de traitement des eaux usées BIONEST[MD] et à ses diverses composantes afin que l'inspection puisse être effectuée adéquatement.
11. Lorsque le système de traitement des eaux usées BIONEST[MD] installé chez le propriétaire ne sera pas accessible par voie carrossable, le propriétaire s'engage à fournir à BIONEST France ou à son représentant les moyens pour y accéder afin que l'inspection puisse être effectuée adéquatement.
12. Le propriétaire s'engage, après chaque inspection annuelle, à conserver le certificat d'inspection fourni par BIONEST France ou son représentant.
13. Le propriétaire reconnaît avoir reçu de BIONEST France ou de son installateur le « Guide d'utilisation» du système de traitement des eaux usées BIONEST[MD] , il déclare en avoir pris connaissance et s'engage à respecter les consignes d'utilisation dudit système.
14. Le propriétaire s'engage, aux termes des présentes, à conserver son contrat de maintenance avec son « Guide d'utilisation», son certificat de garantie et ses certificats d'inspection, et à les remettre à tout acquéreur subséquent de sa propriété afin que ce dernier puisse en profiter et y être tenu.
15. Le propriétaire s'engage à aviser préalablement BIONEST France de tout changement d'utilisation ou d'affectation de l'immeuble desservi par le système de traitement des eaux usées BIONEST[MD] vendu, ou de toute autre modification de son installation, par rapport à l'utilisation décrite par le propriétaire et approuvée le SPANC.
16. Le contenu du présent contrat et celui du «Guide d'utilisation» doivent être considérés comme un tout, le propriétaire s'engageant à en respecter les termes et conditions.

DURÉE DU CONTRAT ET ÉLECTION DE DOMICILE

17. Le présent contrat de maintenance est valable pour une période d'un (1) an, à compter de la date d'installation. Cette durée est reconductible d'année en année pendant toute la durée d'utilisation de la microstation, sauf dénonciation écrite par l'une ou l'autre des parties soixante (60) jours au moins avant la date anniversaire de la présente convention.
18. Le contrat, son interprétation et son exécution seront régis par les lois en vigueur en France.
19. Si applicable, les parties reconnaissent qu'en cas de survenance de mésentente reliée au présent contrat, toute procédure judiciaire devra être intentée devant la Cour d'Appel de Toulouse, où BIONEST France élit domicile à toutes fins que de droit.
20. Le présent contrat lie les parties aux présentes, ainsi que leurs héritiers, successeurs, représentants légaux et ayants droits respectifs et est conclu pour leur bénéfice.

AVIS DE TRANSFERT DE PROPRIETE

Je, soussigné(e), _____ déclare par le présent avis m'être porté(e) acquéreur d'un immeuble situé au :

_____

Nº civique et rue | Municipalité

_____

Province et code postal | Tél.

_____

Adresse de correspondance (si différente)

Je déclare également avoir pris connaissance de la garantie fournie par BIONEST France à l'égard du système BIONEST[MD], modèle _____, et je désire profiter des avantages de cette garantie pour la période restante à courir, le cas échéant, et du contrat de maintenance (si Option 2 sélectionnée) en vigueur. J'accepte toutes les clauses, engagements et conditions de cette garantie et demande à BIONEST France de noter ce changement de propriétaire.

Nom du nouveau propriétaire : _____

Signature du nouveau propriétaire : _____

Numéro de série du système (requis pour la garantie) : _____

Nom du propriétaire précédent : _____

Nº de téléphone du propriétaire précédent : _____

Date: _____